



FLINVEST

MODALITES D ENVOI ET DELAIS DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Conformément aux exigences réglementaires applicables (cf art.313-8 du RG AMF – Instruction AMF – Traitement des réclamations - DOC-2012-07), tout client de FLINVEST doit envoyer sa réclamation par courrier à l'attention du RCCI de FLINVEST au 41 avenue Montaigne, 75008 Paris ou par mail à contact@flinvest.fr.

FLINVEST s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables à compter de sa réception et à fournir une réponse dans les deux mois qui suivent la réception de la réclamation.

En cas de besoin vous pouvez contacter le médiateur de l'AMF en écrivant à :

Madame Marielle Cohen-Branche,
Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers,
17 place de la Bourse,
75082 PARIS CEDEX 02

La charte de la médiation de l'AMF est également disponible sur son site en utilisant le lien suivant :

http://www.amf-france.org/affiche_page.asp?urldoc=mediateur.htm&lang=fr&Id_Tab=0#charte